



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 74843

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les travaux en cours destinés à allonger l'un des quais du point d'arrêt de Villeneuve-Prairie, établissement situé sur la branche sud de la ligne RER D. L'opération est financée par le RFF et la SNCF. Pourtant, il est prévu que ce point d'arrêt soit abandonné à moyen terme pour être remplacé par une gare à construire à Créteil, au voisinage du carrefour Pompadour. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir indiquer sa position sur de tels travaux qui apparaissent incompatibles avec le principe même de développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74843

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9160